



Mentions dans le contrat de travail, avenant non rédigé

Par manulapin, le 12/01/2010 à 13:57

Bonjour,

Voilà, entre autre, mes interrogations d'ordre juridique :

- mon temps de travail partiel (28 heures) n'a pas fait l'objet d'un avenant à mon contrat de travail initial. Ce temps partiel s'est poursuivi à la fin de mon congé parental d'éducation de 3 ans à 80 %, sans aucun document écrit précisant les modalités et la fonction occupée. Je précise que je souhaitais continuer à temps partiel à 80 %.

- Mon véhicule de fonction n'est pas mentionné sur mon contrat de travail, où il est question de remboursement de frais. Par contre, ce véhicule figure sur ma fiche de paye, sous la rubrique « avantage en nature véhicule »

- Enfin, j'ai occupé un poste non mentionné dans mon contrat de travail (« chargée de projets »), en plus de mon poste habituel de « conseillère en formation », cela n'ayant été mentionné nulle part (je suis en mesure de prouver par des écrits cette autre fonction) et n'ayant pas non plus fait l'objet d'une augmentation.

Aujourd'hui je souhaite revenir à mon poste initial, et remettre mon contrat de travail en conformité juridique, que puis-je faire ?

Merci d'avance